

ISOLATION | ISOLATION DE COMBLES OU TOITURES



POURQUOI ISOLER VOS COMBLES ?

L'isolation de vos combles ou de votre toiture est l'un des travaux qui vous permettra de réaliser les économies d'énergie les plus importantes. En effet, on estime que plus de **30% des déperditions thermiques** d'une maison ont lieu par son toit. Il s'agit de la première cause des fuites de chaleur observées dans un logement, car, par phénomène de convection, l'air chaud monte vers votre toit. **Vos combles ou votre toiture représentent donc un important gisement d'économies d'énergie.**

COMMENT ISOLER VOS COMBLES ?

LES DIFFERENTS MATERIAUX ISOLANTS

Plusieurs types d'isolant peuvent être utilisés pour isoler vos combles : la **laine de verre** et la **laine de roche** sont le plus souvent privilégiées parmi les isolants d'origine minérale mais vous pourrez également trouver des isolants d'origine animale ou végétale (cellulose, fibre de bois, liège expansé, chanvre ou encore laine de mouton).

Au-delà du matériau, vous devez être attentif à la **résistance thermique (valeur R)** de l'isolant choisi. Cette valeur indique la capacité d'un isolant à empêcher la transmission de chaleur entre deux espaces. Assurez-vous que votre matériau permettra une bonne isolation en privilégiant une valeur R élevée.

LES TECHNIQUES DE POSE

Votre isolant peut être installé par votre professionnel selon 3 techniques de pose :

- La pose en panneaux : elle consiste à installer des panneaux de matériau isolant déjà congloméré sur la surface à isoler
- l'épandage ou soufflage : cette technique consiste à projeter l'isolant à même le plancher de vos combles grâce à un souffleur dédié
- l'insufflation : cette technique consiste à déposer le matériau isolant de façon à remplir un espace existant entre deux parois

Votre isolation doit être réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé. Deux types d'isolation vous permettent de recevoir votre Prime Eco Energie : en **combles perdus** et/ou en **rampant de toitures**.

Pour un toit plat, vos travaux correspondent à une **Isolation de toiture terrasse**.

CRITERES TECHNIQUES A RESPECTER

- Résistance thermique de votre isolant (R)
≥ 7 m².K/W en comble perdu
≥ 6 m².K/W en rampant de toiture

ATTENTION : L'isolation doit être réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé.

QUALIFICATION DE VOTRE ARTISAN

Votre artisan doit être titulaire d'une qualification comportant la mention **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)** dans le domaine suivant :

"Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les toitures terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture et le plafonds de combles"

INFORMATIONS DOSSIER

Les mentions suivantes devront être indiquées sur la facture de vos travaux :

- la date et le n° de facture
- l'adresse des travaux
- le type d'isolation mise en place
- la référence de l'isolant installé
- la surface d'isolant installé
- la résistance thermique de l'isolant installé (valeur R)

Vous devez vous inscrire sur notre site AVANT l'engagement de vos travaux auprès de votre artisan (signature du devis ou bon de commande ou versement d'un acompte).

Votre pouvez nous faire parvenir votre dossier complet :

- en le déposant directement dans votre espace client
- en l'envoyant à dossiers@primesecoenergie.com
- en l'envoyant par voie postale à l'adresse :



PRIMESECOENERGIE.COM

18 RUE DE TILSITT

75017 PARIS

Pour toute question, vous pouvez nous contacter
au 01 83 81 80 31 ou à l'adresse contact@primesecoenergie.com